SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE.

BIEN COMPRENDRE LE NOUVEAU PERMIS MOTO

AVANT / APRÈS

PASSER SON CODE À MOTO (ÉPREUVE THÉORIQUE MOTO)

AVANT CETTE MESURE

Une épreuve théorique générale (« code ») identique pour les permis auto et moto

40 questions sous le prisme unique de l'automobiliste



Obtenir minimum 35/40



Valable 5 ans



Dans un centre d'examen agréé



Prix: 30 euros



APRÈS CETTE MESURE

Une épreuve théorique moto centrée sur la conduite d'un deux-roues motorisés (« code moto ») 40 questions abordées du point de vue du motard





dans la limite de 5 passages pratiques





30 euros

AVANT / APRÈS

PASSER SON PERMIS MOTO (ÉPREUVE PRATIQUE) ÉPREUVE PLATEAU D'ADMISSIBILITÉ -

AVANT CETTE MESURE



30 secondes

17 minutes et

Équipement obligatoire du candidat motard :

et tests de maniabilité (parcours plateau)

Interrogations orales et technique sur la moto







Valable 3 ans et

pour 5 présentations

Casque • Gants

- Blouson
- Pantalon ou combinaison Bottes ou chaussures

• 3 manœuvres de maîtrise de la moto à allure réduite

- montantes

Parcours plateau « tout en un » Enchaînement de 6 manœuvres :

APRÈS CETTE MESURE



10 minutes



• 3 manœuvres à allure plus élevée







- ÉPREUVE EN CIRCULATION -

en circulation

Gants homologués (norme CE) • Blouson ou veste à manches longues

 Pantalon ou combinaison Bottes ou chaussures montantes

Casque homologué, doté de 4 dispositifs rétroréfléchissants

35 minutes

AVANT CETTE MESURE







Pantalon ou combinaison. Bottes ou chaussures montantes

Équipement obligatoire du candidat motard :

Casque

• Blouson

• Gants

40 minutes

APRÈS CETTE MESURE



Dans un centre d'examen



Obtenir

21 points sur 27

- **Équipement obligatoire** du candidat motard :
- Casque homologué, doté de 4 dispositifs rétroréfléchissants
- Gants homologués (norme CE)
- Blouson ou veste à manches longues munis d'un dossard Pantalon ou combinaison Bottes ou chaussures montantes

